

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

## Sommaire

N° DEL20210318_1	
Remplacement d'un membre de la 2ème commission permanente (Id webdelib : 3020).....	4
N° DEL20210318_2	
Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (Id webdelib : 2996).....	7
N° DEL20210318_3	
Rapport sur la situation en matière de développement durable (Id webdelib : 2984).....	10
N° DEL20210318_4	
Rapport d'orientations budgétaires 2021 - Budget Principal Ville (Id webdelib : 2989).....	13
N° DEL20210318_5	
Rapport d'orientations budgétaires 2021 - Budget annexe de l'Habitat Indigne (Id webdelib : 2990)...	16
N° DEL20210318_6	
Modalités de remboursement aux élus des frais de garde engagés dans le cadre de l'exercice de leur mandat (Id webdelib : 3008).....	19
N° DEL20210318_7	
Attribution d'un mandat au CIG de la petite couronne pour procéder à la mise en concurrence d'assureurs et conclure un contrat d'assurance garantissant contre les risques statutaires (Id webdelib : 2988).....	22
N° DEL20210318_8	
Approbation du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité professionnelle pour les années 2021 à 2023 (Id webdelib : 2960).....	25
N° DEL20210318_9	
Modalités de rémunération des personnels soignants hors collectivité intervenant dans le cadre du centre de vaccination pantinois de la Covid 19 (Id webdelib : 3006).....	28
N° DEL20210318_10	
Rectification de la délibération du 7 janvier 2021 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires par cadre d'emplois pour les agents de la commune, du CCAS et de la caisse des écoles (Id webdelib : 3040).....	31
N° DEL20210318_11	
Approbation du protocole transactionnel - Concession d'aménagement avenue Edouard Vaillant (Id webdelib : 2991).....	35
N° DEL20210318_12	<b>RETIRÉE EN SÉANCE</b>
Résiliation du bail emphytéotique administratif conclu avec la Fédération musulmane de Pantin en vue de l'édification d'un centre culturel sis rue Racine à Pantin	
N° DEL20210318_13	
Approbation de la convention intercommunale d'attribution et du programme d'actions de la conférence intercommunale du logement du territoire d'Est Ensemble pour la période 2019-2022 (Id webdelib : 2919).....	38
N° DEL20210318_14	
Approbation de la promesse de vente et de l'état descriptif de division en volumes proposé par le groupement Icade Promotion pour la réalisation de l'opération immobilière du marché Magenta (Id webdelib : 2993).....	41
N° DEL20210318_15	
Convention d'objectifs et de financement pour l'octroi d'une subvention accordée par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Plan exceptionnel de soutien aux structures petite enfance dans le contexte de la crise sanitaire 2020 (Id webdelib : 2978).....	46

<b>N° DEL20210318_16</b>	
<b>Approbation de l'avenant n°2 au contrat "Enfance Jeunesse" conclu entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2975).....</b>	<b>49</b>
<b>N° DEL20210318_17</b>	
<b>Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'exploitation de la ligne de bus 330 conclue entre la commune et la RATP (Id webdelib : 2977).....</b>	<b>52</b>
<b>N° DEL20210318_18</b>	
<b>Représentation-substitution au SIGEIF de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (Id webdelib : 2994).....</b>	<b>55</b>
<b>N° DEL20210318_19</b>	
<b>Rapport annuel d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) (Id webdelib : 2969).....</b>	<b>58</b>
<b>N° DEL20210318_20</b>	
<b>Adhésion au SIGEIF de la commune d'Ormesson-Sur-Marne (94) (Id webdelib : 2995).....</b>	<b>61</b>
<b>N° DEL20210318_21</b>	
<b>Révision des droits de place des marchés forains et manifestations commerciales exceptionnelles (Id webdelib : 2981).....</b>	<b>64</b>
<b>N° DEL20210318_22</b>	
<b>Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (Id webdelib : 2982).....</b>	<b>67</b>
<b>N° DEL20210318_23</b>	
<b>Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique (Id webdelib : 2983).....</b>	<b>71</b>
<b>N° DEL20210318_24</b>	
<b>Adoption de la convention constitutive du groupement de commande pour le projet d'évaluation climat du budget (Id webdelib : 2986).....</b>	<b>75</b>
<b>N° DEL20210318_25</b>	
<b>Adhésion à l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'est parisien Maîtrisez Votre Energie (MVE) et désignation du représentant de la commune (Id webdelib : 3019).....</b>	<b>78</b>
<b>N° DEL20210318_26</b>	
<b>Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales du 26 janvier 2021 (Id webdelib : 3001).....</b>	<b>81</b>
<b>N° DEL20210318_27</b>	
<b>Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2976).....</b>	<b>85</b>
<b>Voeu : Soutien aux forces de l'ordre présenté par le groupe En Avant Pantin !</b>	<b>91</b>
<b>Vœu déposé par les élus du groupe « En Avant Pantin ! » amendé par les groupes « Ecologistes et solidaires » et « Socialistes, Républicains et Apparentés » « Soutien aux forces de tranquillité publique, de sécurité et de secours »</b>	<b>92</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme RUDIN, Mme PELE, M. CARRERE, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20210318\_1

**OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA 2ÈME COMMISSION PERMANENTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Considérant la création de trois commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal,

Considérant que M. Olivier ENJALBERT, membre de la 2ème commission, a démissionné de sa qualité de conseiller municipal,

Considérant l'obligation de respecter le principe de la représentation proportionnelle dans la composition des commissions,

Considérant qu'il convient ainsi, de désigner un membre du conseil municipal relevant de la même liste que celle de M. Olivier ENJALBERT, pour le remplacer au sein de la 2ème commission,

Considérant que Madame Jennifer BONNET remplace M. Olivier ENJALBERT au sein du conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**PROCEDE** à la désignation de Madame Jennifer BONNET pour siéger au sein de la 2ème commission permanente.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA

Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN



**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la charte européenne de 2006 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ;

Vu l'article 3 du préambule de la Constitution de 1946 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-1-2 ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Considérant la persistance des représentations sexistes et des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales d'établir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'engagement de la municipalité à lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment les discriminations liées au genre ;

Considérant qu'il convient d'établir un rapport détaillant l'ensemble des actions menées dans ce domaine ;

Considérant qu'un tel rapport constitue un outil d'évaluation de la politique publique menée dans ce domaine ;

Considérant que la commune de Pantin a décidé d'agir sur les axes suivants : promouvoir l'égalité de traitement des agents au sein de la collectivité, favoriser l'égalité femmes-hommes à travers l'ensemble des politiques publiques locales et lutter pour éradiquer toutes les violences faites aux femmes ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme TOURE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Pantin.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA

Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-1-1 et D.2311-15 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.1101 ;

Vu la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » ;

Vu le décret n° 2011687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Considérant l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 encourageant les projets territoriaux de développement durable portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements ;

Considérant les enjeux portés par les 5 finalités du développement durable définis par le décret susmentionné pour l'avenir du territoire de Pantin et le bien-être de ses habitants, et l'intérêt de leur prise en compte pour éclairer en amont le débat d'orientation budgétaire ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

**ADOpte** le rapport sur la situation en matière de développement durable.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	41
<b>POUR :</b>	41 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS
<b>CONTRE :</b>	0
<b>ABSTENTIONS :</b>	1 Mme BONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA

Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 - BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget principal de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2021 de la commune ;

**ADOPTE** le rapport du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2021 de la commune.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMÉS :</b>	39
<b>POUR :</b>	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
<b>CONTRE :</b>	2 M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS
<b>ABSTENTIONS :</b>	3 M. AMZIANE, Mme CLEMENT, Mme BONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA



Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.2121-8 ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget annexe de l'habitat indigne doit avoir lieu avant l'examen du budget ;

Considérant qu'il doit désormais être pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe de l'Habitat Indigne de la commune ;

**ADOpte** le rapport du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe de l'Habitat Indigne de la commune.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	42
<b>POUR :</b>	41 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS
<b>CONTRE :</b>	1 Mme BONNET
<b>ABSTENTIONS :</b>	0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA

Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT AUX ÉLUS DES FRAIS DE GARDE ENGAGÉS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LEUR MANDAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18-2 et D.2123-22-4-A et suivants ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le décret n°2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'État des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de Pantin et notamment son article 27 ;

Considérant la volonté de la municipalité d'aider ses élus à assurer leurs missions de proximité et notamment de tenir leurs engagements en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L2123-1 ;

Considérant qu'à cette fin, la collectivité pourra procéder au remboursement des frais de garde des élus selon les conditions et modalités prévues dans la présente délibération ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APPROUVE** les modalités et conditions de prise en charge des dépenses relatives aux frais de garde engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions, telles que détaillées ci-dessus ;

**AUTORISE** M. le Maire à procéder au versement de ces frais de garde dans le cadre des inscriptions budgétaires

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	40
<b>POUR :</b>	40 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, Mme BONNET
<b>CONTRE :</b>	0
<b>ABSTENTIONS :</b>	2 M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme SLIMANE, Mme CAMMAL, Mme SALMON, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN MANDAT AU CIG DE LA PETITE COURONNE POUR PROCÉDER À LA MISE EN CONCURRENCE D'ASSUREURS ET CONCLURE UN CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'avis du comité technique du 11 mars 2021 ;

Considérant que la collectivité assume en totalité ou en partie selon la catégorie d'agents (agents relevant de la CNRACL ou de l'IRCANTEC), la charge financière de la protection sociale de leur personnel ;

Considérant, la possibilité offerte par le CIG de la petite couronne de compenser les frais financiers induits par ces risques statutaires via la souscription d'un contrat-cadre d'assurance à l'échelle de tous les établissements publics et les collectivités, et permettant de bénéficier via la mutualisation de taux d'assurance préférentiels et négociés ;

Considérant que pour bénéficier de ce contrat, un mandat doit être donné au CIG pour que celui-ci engage pour le compte de la ville, une procédure de mise en concurrence ;

Considérant que cette participation n'entraîne pas l'obligation à la collectivité de s'inscrire dans le contrat-cadre à l'issue de la mise en concurrence ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme GHAZOUANI-ETTIH

**ATTRIBUE** un mandat au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour procéder à la mise en concurrence, pour le compte de la ville, d'assureurs en matière de risques statutaires et conclure un contrat d'assurance.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	38
<b>POUR :</b>	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS
<b>CONTRE :</b>	1 Mme BONNET
<b>ABSTENTIONS :</b>	0



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES ANNÉES 2021 À 2023**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article 3 du préambule de la Constitution de 1946 ;

Vu la charte européenne de 2006 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 6 septies ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique, notamment dans le titre V avec le renforcement de l'égalité professionnelle et de la prévention des discriminations ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 16 décembre 2020 ;

Considérant la persistance des représentations sexistes et des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales d'établir un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales d'établir un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ;

Considérant l'engagement de la municipalité pour lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment les discriminations liées au genre ;

Considérant qu'il convient d'établir un plan d'action pluriannuel détaillant l'ensemble des actions à mener dans ce domaine ;

Considérant qu'un tel plan constitue un outil d'évaluation de la politique publique menée dans ce domaine ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme GHAZOUANI-ETTIH

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle pour les années 2021 à 2023 ;

**APPROUVE** le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA

Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS SOIGNANTS HORS COLLECTIVITÉ INTERVENANT DANS LE CADRE DU CENTRE DE VACCINATION PANTINOIS DE LA COVID 19**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté n°AP093 - 20210114 - SSD du 14 janvier 2021 fixant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine Saint Denis dans le cadre de la campagne de vaccination de COVID 19 ;

Considérant la volonté de la Ville de Pantin de répondre aux besoins des habitants du territoire en matière sanitaire et notamment en matière de lutte contre la COVID 19 ;

Considérant le recours potentiel de la collectivité à du personnel soignant, infirmier ou médecin, étudiant ou retraité, afin de compléter les équipes actuelles oeuvrant pour le centre de vaccination ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme GHAZOUANI-ETTIH

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le recours à des personnels soignants retraités, remplaçants ou étudiants (médecins et/ou infirmiers) notamment dans le cadre de la gestion du centre de vaccination pantinois pour la Covid 19 ;

**APPROUVE** les tarifs des vacations tels que proposés ci-dessus aux personnes répondant aux critères de qualification nécessaire ;

**AUTORISE** l'inscription au budget des crédits correspondants.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA

Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN



**OBJET : RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 7 JANVIER 2021 RELATIVE AUX INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES PAR CADRE D'EMPLOIS POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE, DU CCAS ET DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale dont les corps de référence sont ceux de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° DEL20210107\_12 du 7 janvier 2021 approuvant le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires par cadre d'emplois pour les agents de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles ;

Vu la délibération n°20160519\_17 du 19 mai 2016 relative à l'approbation du règlement intérieur du temps de travail pour la Commune, le CCAS et la Caisse des Ecoles ;

Vu la délibération n°20190708\_3 du 8 juillet 2019 relative à l'approbation du nouveau régime indemnitaire et de la mise en œuvre du RIFSEEP pour la Commune, le CCAS et la Caisse des Ecoles ;

Considérant la nécessité de rectifier la délibération n° DEL20210107\_12 précitée qui contient une erreur matérielle en ce qu'elle limite dans son dispositif l'éligibilité au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux emplois de catégorie B et C, alors que certains cadres d'emplois de catégorie A sont visés ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme GHAZOUANI-ETTIH

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**MODIFIE** la délibération n° DEL20210107\_12 du 7 janvier 2021 approuvant le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires par cadre d'emplois pour les agents de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles comme suit :

**APPROUVE** le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux fonctionnaires et contractuels relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoints administratifs
- Adjoints techniques
- Adjoints d'animation
- Agents de maîtrise
- Agents de la police municipale
- Agents sociaux
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Agents territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

- Agents territoriaux socio-éducatifs
- Chef de service de la police municipale
- animateurs
- Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives
- Rédacteurs
- Techniciens
- Techniciens para-médicaux
- Infirmiers territoriaux en soins généraux
- Puéricultrices

**ACTE** les principes suivants :

- assurer le suivi et la prise en compte des heures supplémentaires effectuées sur la base d'un outil de gestion (badgeuse) assurant un contrôle automatisé des temps de travail
- privilégier la compensation horaire des heures supplémentaires effectuées plutôt que la rémunération, et ce, afin de préserver au maximum la santé des agents
- de majorer les heures effectuées de la manière suivante, tant dans la compensation horaire que dans la rémunération :
  - 1- toute heure effectuée entre 22 ou 5h du matin sera majorée de 100% (1h = 2h)
  - 2- toute heure effectuée le dimanche ou un jour férié (hors 1<sup>er</sup> mai) sera majorée des deux tiers (1h=1h40)
  - 3- Pour le cas particulier du 1er mai, s'il est un jour habituellement travaillé, il peut être récupéré ou payé normalement selon les mêmes modalités que les dimanches et jours fériés. Par contre, si le 1er mai est un jour habituellement non travaillé, il est récupéré ou rémunéré sur une base de deux fois heures réellement effectuées considérées comme des dimanches et jours fériés.
- ne pas doubler les heures supplémentaires rémunérées avec une compensation horaire sur les mêmes heures effectuées.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA

Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT AVENUE EDOUARD VAILLANT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil et notamment les articles 2044 et suivants ;

Considérant le traité de concession d'aménagement signé entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, Concédant, et la SNC Edouard Vaillant, Concessionnaire, le 28 septembre 2018 ;

Considérant la convention de mandat signée le 16 juillet 2018 confiant à la commune de Pantin le rôle de mandataire du Concédant dans le cadre de cette opération ;

Considérant que l'établissement public foncier d'Ile-de-France est propriétaire des terrains d'assiette du projet ;

Considérant la décision de résiliation du traité de concession aux torts de la SNC Edouard Vaillant en date du 29 juillet 2020 ;

Considérant la requête déposée le 28 septembre 2020 par la SNC Edouard Vaillant en vue de contester la résiliation ;

Considérant le projet de protocole transactionnel visant à mettre fin au litige dans lequel chaque parties consent à des concessions réciproques ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APPROUVE** le protocole transactionnel avec la SNC Edouard Vaillant ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer le protocole transactionnel ainsi que tous documents s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	40
<b>POUR :</b>	40 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, Mme BONNET
<b>CONTRE :</b>	0
<b>ABSTENTIONS :</b>	2 M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION ET DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DU TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE POUR LA PÉRIODE 2019-2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.441 et L.441- 1-6 ;

Vu la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 ;

Vu la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 ;

Vu la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018 ;

Vu le décret du 30 septembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu le contrat de ville signé le 28 mai 2015 ;

Vu l'avis de la Conférence intercommunale du logement lors de la réunion plénière du 7 novembre 2019 ;

Vu l'approbation de la Convention intercommunale d'attribution en Conseil territorial le 23 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Comité responsable du PDALHPD du 15 juin 2020 ;

Considérant que la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté prévoit l'évolution de la Convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) en Convention intercommunale d'attributions (CIA) ;

Considérant que la loi ELAN fixe des objectifs renforcés pour la CIA ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme GONZALEZ SUAREZ

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la convention intercommunale d'attribution et programme d'actions de la Conférence intercommunale du logement D'Est Ensemble 2019-2022 ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : APPROBATION DE LA PROMESSE DE VENTE ET DE L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT ICADE PROMOTION POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE DU MARCHÉ MAGENTA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-1 et L.1414-2 ;

Vu l'article le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-2 ;

Vu la délibération n°2018.02.15\_12 du Conseil municipal en date du 15 février 2018 approuvant le principe du recours à un marché public global de performance dévolu selon la procédure de dialogue compétitif concernant la réalisation d'un équipement communal à usage de halle de marché forain d'une surface de 1.800 m<sup>2</sup> et de 50 places de parking public dans le cadre d'une opération immobilière d'ensemble ;

Vu la délibération du 13 novembre 2019 par laquelle le groupement Icade Promotion a été désigné lauréat du marché public global de performance ;

Vu la délibération du 7 janvier 2021 autorisant Icade Promotion ou tout substitué à déposer la demande de permis de construire et toutes demandes d'autorisations du droit du sol ainsi que toute demande d'autorisation connexe nécessaires à la réalisation du projet immobilier incluant un équipement (halle de marché et places de stationnement objet du marché global de performance) ;

Vu le marché global de performances portant sur la réalisation du marché et des espaces extérieurs aménagés ainsi que des 50 places de stationnement public notifié au groupement Icade Promotion le 9 janvier 2020 ;

Vu l'avis du service du Domaine en date du 15 septembre 2020 ;

Vu le plan de division ;

Vu le projet d'état descriptif de division en volumes (EDDV) ;

Considérant que le projet développé par le groupement Icade Promotion consiste en un programme de 11 213 m<sup>2</sup> SP environ comportant :

- la démolition de la halle de marché existante
- la réalisation d'une halle de marché de 1 977 m<sup>2</sup> Surface de Plancher environ et l'aménagement d'espaces extérieurs publics permettant l'accueil de 420 ml de stands forains et l'accueil d'autres usages en dehors des jours de marché
- la réalisation d'un parc public de stationnement de 50 places
- la réalisation d'un programme de bureaux de 6 126 m<sup>2</sup> Surface de Plancher environ
- la réalisation d'un programme hôtelier de 3 013 m<sup>2</sup> Surface de Plancher environ dont des surfaces dédiées à un restaurant et à un DAB

Considérant que le projet lauréat revêt une ambition environnementale :

- mise en œuvre de matériaux biosourcés : structure mixte béton/bois et planchers bois
- 1 870 m<sup>2</sup> de terrasses végétalisées, 433 m<sup>2</sup> de pleine terre
- réutilisation de 400 t de matériaux issus de la démolition de la halle existante représentant 50 % des matériaux existants, notamment la brique et l'acier
- autonomie de la halle de marché en consommation électriques grâce à 275 m<sup>2</sup> de panneaux solaires en toiture
- réponse aux niveaux fixés pour l'obtention du label E2C1 de la nouvelle réglementation énergie carbone (E+C-).

Considérant que pour permettre la réalisation du projet, la commune doit procéder à la division du terrain sis à PARIS (19<sup>ème</sup> Arrondissement) 2 rue Magenta, cadastrée section CC numéro 1 d'une contenance de 4 614 m<sup>2</sup>, constituant sa propriété, en deux unités foncières afin de :

- céder partie de ce terrain pour environ 934 m<sup>2</sup> constituant l'assiette du programme hôtelier ,

- procéder à une division volumétrique sur le surplus dudit terrain constituant l'assiette du programme de halle de marché, de parc de stationnement et de bureaux ;
- et à céder le ou les volumes constituant l'assiette du programme à usage de bureaux.

Considérant qu'au terme de cette division cadastrale et volumétrique et de la cession du terrain assiette du programme hôtelier et du/des volumes assiette(s) du programme de bureaux, la commune restera propriétaire du/des volumes correspondant à la halle de marché, au tréfond, au parc de stationnement, aux panneaux solaires en toiture et aux espaces extérieurs ;

Considérant que le délai de réalisation de la halle de marché et du parking public est fixé à 40 mois à compter de l'ordre de service notifiant le démarrage de la phase de conception-réalisation ;

Considérant que la valorisation du terrain et du/des volume(s) à céder s'élève à 10 500 000 euros HT soit 12 600 000 euros TTC ;

Considérant que le projet génère un boni pour la Ville de 1,8 M € environ, après application des règles et taux en vigueur relatifs à la TVA ;

Considérant que l'aménagement intérieur du marché est estimé à 1,8 M € ;

Considérant que les conditions essentielles de la promesse sont les suivantes :

- le prix ci-dessus, assorti d'une clause de retour à meilleur fortune en cas de revente des programmes immobiliers pour un montant supérieur à celui envisagé dans l'offre du groupement d'Icade Promotion
- trois conditions suspensives en sus des conditions usuelles : obtention et caractère définitif de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet, libération et désaffectation du site suite à transfert du marché, mise à disposition de la dalle haute de la halle de marché
- un terme de promesse fixé au 30 septembre 2022 à la date de livraison de la dalle haute, prorogeable jusqu'au 30 décembre 2022.

Considérant que la présente délibération emporte le déclassement anticipé du site des biens cédés et que la vente sera effective dès que les conditions suspensives seront réalisées ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

**ACCEPTE** la mise en place des servitudes prévues par l'état descriptif de division en volumes (EDDV) entre les volumes, et les servitudes entre les volumes de l'EDDV et le foncier à céder issu de la division de la parcelle cadastrée section CC numéro 1 ;

**APPROUVE** la signature de la promesse de vente, de l'EDDV préalables à la réalisation d'une opération immobilière d'ensemble intégrant une halle de marché, des servitudes à constituer et de l'acte de vente avec le groupement ICADE PROMOTION ou tout substitué ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la promesse de vente puis l'état descriptif de division volumétrique, les servitudes à constituer, l'acte de vente suite à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives et préalables de la promesse et toutes les pièces s'y rapportant, avec le groupement ICADE PROMOTION ou tout substitué ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer le cas échéant tout statut d'Association foncière urbaine libre (AFUL) ou d'Association syndicale libre (ASL) ;

**PRONONCE** le déclassement par anticipation des volume(s) et partie du terrain sis à PARIS (19<sup>ème</sup> Arrondissement), 2 rue Magenta cadastré section CC numéro 1, et ce conformément au projet d'EDDV et projet de division foncière du terrain faisant apparaître les emprises déclassées.

## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

<b>SUFFRAGES EXPRIMÉS :</b>	40
<b>POUR :</b>	39 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS
<b>CONTRE :</b>	1 Mme BONNET
<b>ABSTENTIONS :</b>	1 M. AMZIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. FERRETTI, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU TITRE DU PLAN EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AUX STRUCTURES PETITE ENFANCE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil de la petite enfance pour la période 2019-2021 ;

Vu la décision de la commission d'action sociale de la caisse d'allocation familiales de la Seine-Saint-Denis en date du 20 novembre 2020 ;

Considérant l'intérêt qui s'attache à percevoir une aide exceptionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis dans le contexte sanitaire lié à la Covid 19 ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme CASTILLOU

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement au titre des fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis ;

**AUTORISE** M. le Maire à la signer.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**N° DEL20210318\_16**

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT "ENFANCE JEUNESSE" CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Contrat Enfance Jeunesse formalisant les engagements réciproques de la Caisse d'Allocations Familiales et de la commune pour la période 2018-2021 ;

Vu le projet d'avenant n°2 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune portant sur la prise en compte d'actions nouvelles ;

Considérant les objectifs conjoints de la commune et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour le développement et le maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes sur le territoire de Pantin ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme CASTILLOU

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018-2021 ;

**AUTORISE** M. le Maire à le signer.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA LIGNE DE BUS 330 CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET LA RATP**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1241-6 du code des transports ;

Vu la décision de création de la ligne 100-100-330 du syndicat des transports parisiens en date du 11 mai 2000 ;

Vu la convention d'exploitation de la ligne 330 « Fort d'Aubervilliers – Raymond Queneau » du 20 mars 2006 ;

Vu la modification de la convention d'exploitation de la ligne 330 « Fort d'Aubervilliers – Raymond Queneau » du 18 juin 2007 portant sur la mise en œuvre d'un second véhicule et des moyens humains associés ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Pantin du 8 juillet 2019 relative à l'avenant n°1 à la convention précitée en vue d'étendre l'exploitation du service en août ;

Considérant la crise sanitaire en cours liée à l'épidémie de Covid-19 et la suspension des prestations prévues dans la convention entre le 21 mars 2020 et 16 juin 2020 ;

Considérant que le présent avenant n° 2 a pour objet de baisser la contribution financière de la commune de 33 603,42€ HT ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme RUDIN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°2 relatif à la convention d'exploitation de la ligne de 330 Fort d'Aubervilliers - Raymond Queneau ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces s'y rapportant.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN



**OBJET : REPRÉSENTATION-SUBSTITUTION AU SIGEIF DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5219-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République notamment son article 59 ;

Vu la délibération n° 20-78 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 14 décembre 2020 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » était, au 31 décembre 2015, membre du SIGEIF en représentation substitution de la commune de Morangis au titre des compétences relatives à la distribution, d'électricité et de gaz naturel ;

Considérant que l'Etablissement Public Territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine Amont » devenu ensuite l'EPT « Grand-Orly Seine Bièvre », s'est au 1<sup>er</sup> janvier 2016 substitué à cette communauté d'agglomération ;

Considérant que, par délibération en date du 16 février 2016, l'EPT a pris acte qu'il était à son tour devenu membre du SIGEIF en représentation substitution de la commune de Morangis au titre de ces deux compétences ;

Considérant que l'EPT était, dans les mêmes conditions, membre du Syndicat mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) en représentation substitution de cinq communes de ce syndicat ;

Considérant que, aux termes de l'interprétation des services assurant le contrôle de légalité, l'EPT est devenu compétent en matière de distribution publique d'électricité et de gaz naturel pour l'ensemble de son territoire ;

Considérant que, par sa délibération en date du 17 novembre 2020, l'EPT a entendu procéder à la régularisation demandée par les services préfectoraux en adhérant au SIGEIF par le mécanisme de représentation substitution, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour la partie concernée de son territoire ;

Considérant que cette modification doit donner lieu à une délibération du Comité du SIGEIF ainsi que de ses collectivités adhérentes afin qu'il en soit pris acte ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme LEHEMBRE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**PREND ACTE** de la représentation-substitution au sein du Comité du SIGEIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre de sa compétence relative à la distribution publique de gaz, pour les communes de Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

**PREND ACTE** de la représentation-substitution au sein du Comité du SIGEIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au titre de ses compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel pour la commune de Morangis, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**N° DEL20210318\_19**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;

Considérant le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2019 ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme LEHEMBRE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2019.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE (94)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-18 ;

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour une période de trente ans ;

Vu la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour une période de trente ans ;

Vu les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) d'adhérer au SIGEIF au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ;

Considérant la délibération n° 20-77 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 14 décembre 2020 autorisant l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de Mme LEHEMBRE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**PREND ACTE** de l'adhésion au SIGEIF de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) au titre de ses compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE



M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : RÉVISION DES DROITS DE PLACE DES MARCHÉS FORAINS ET MANIFESTATIONS COMMERCIALES EXCEPTIONNELLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-18 ;

Vu le contrat de délégation de service public relatif aux marchés communaux porté à connaissance du conseil municipal en date du 7 janvier 2021 ;

Vu l'avis de la Fédération Nationale des syndicats des commerçants des marchés de France, en date du 18 février 2021 ;

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs communaux relatifs aux marchés forains et aux manifestations commerciales exceptionnelles dont les recettes sont perçues exclusivement par le délégataire des marchés forains de la commune ;

Considérant que la grille tarifaire jointe à la présente délibération sera annexée (annexe 1) au contrat de délégation de service public ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la révision des droits de place applicables aux marchés forains et aux manifestations commerciales exceptionnelles tels que définis dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

**DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 29 mars 2021 ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférant.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190708\_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le versement d'une subvention pour un montant de 200 euros à chacune des 72 personnes ci-dessous :

Mme Agnès H.	Mme Isabelle S.
M. Evencio D.	M. Sébastien G.
M. Agostino M.	M. Sofiane Y.
Mme Fatima M.	M. Walter H.
M. Victor L.	M. Pierre W.
M. Thomas C.	Mme Elsa P.
M. Rafik D.	Mme Cécile B.
M. Fayçal A.	Mme Juliette B.
M. Lim Tak T.	Mme Delphine M.
M. Renaud L.	Mme Sylvine B.
Mme Gemma B.	Mme Anne-Gaëlle M.
Mme Lovina K.	M. Christophe D.
Mme Martine N.	Mme Tom S.
M. Jean O.	M. Thibault L.
Mme Audrey R.	M. Serge E.
M. Frédéric R.	M. Raphaël R.
M. Eric F.	M. Emmanuel Q.
Mme Evgeniya K.	Mme Pauline B.
Mme Aurélie M.	M. Pascal Z.
M. Joël H.	M. Mathieu T.
M. Farid B.	Mme Marie-France B.
M. Michel S.	M. Julien B.
Mme Estelle M.	M. Florent D.

Mme Chantal B.	Mme Elsa B.
M. André P.	M. Adrien D.
M. Michel F.	Mme Catherine K.
M. Vincent A.	M. Benoît R.
M. Guillaume R.	M. Aurélien S.
Mme Clara B.	Mme Agathe C.
Mme Maylis A.	Mme Elsa L.
Mme Sarah S.	Mme Charlotte D.
Mme Claire Lise G.	Mme Carole P.
M. Nabil S.	Mme Marianna V.
M. Jean M.	M. Laurent D.
M. Calvin W.	Mme Esther L.
M. Guy O.	Mme Thi Lê Na D.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN



**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO MÉCANIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2020 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le versement d'une subvention pour un montant de 100 euros à chacune des 66 personnes ci-dessous :

M. Christophe L.	Mme Amandine B.
Mme Joelle C.	M. Clément R.
M. Bernard P.	Mme Claire-Lise H.
M. Cédric C.	M. William G.
Mme Delphine C.	M. Marc D.
M. Philippe M.	M. Côme C.
Mme Fanny Hadjara M.	M. Jérémy B.
M. Julien D.	Mme Aline W.
M. Philippe G.	Mme Julizett E.
M. Nidhal D.	M. Alberto A.
Mme Karla A.	Mme Laure C.
M. Hassan E.	Mme Lucile M.
Mme Charlotte C.	Mme Maria Esther L.
M. Rémy D.	M. Albin P.
M. Kamal M.	Mme Mokhtaria K.
Mme Stella T.	M. Colin B.
Mme Mathilde B.	Mme Louise B.
M. Charles V.	M. Segaoula Z.
Mme Marwa B.	M. Sylvestre L.

M. Pablo A.	Mme Melinda H.
M. Killian R.	M. Josue S.
M. Jonathan D.	Mme Jeanne C.
Mme Lætitia P.	Mme Hannelore G.
Mme Lucie N.	M. Antoine L.
Mme Eva G.	M. Antoine D.
M. Frédéric L.	Mme Clémentine H.
M. Alexandre G.	Mme Mélanie M.
Mme Fadida B.	M. Tanguy M.
Mme Joy S.	Mme My-Line T.
Mme Palma C.	Mme Flore G.
Mme Peggy C.	M. Alexandre A.
M. Abdelouahab D.	M. Clément L.
Mme Marine D.	Mme Shaima E.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE PROJET D'ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-8 du code des marchés publics ;

Vu le courrier daté du 26 novembre 2020 de Mme Smaïla CAMARA, Vice-présidente en charge de la Transition écologique, des Parcs et de la Nature en ville de l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble, proposant la participation au groupement de commande pour la réalisation d'un « budget climat » ;

Considérant le vœu émis lors du Conseil municipal du 13 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence climatique et sociale sur le territoire communal ;

Considérant le rôle stratégique de la dépense publique dans la conduite de la transition écologique et le devoir d'exemplarité de la collectivité en la matière ;

Considérant la mutualisation des coûts et les économies ainsi permises par ledit groupement de commande ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commande entre la commune de Pantin, l'EPT Est Ensemble et les communes de Bobigny, Bagnolet, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec et Romainville, portant sur un marché de prestation intellectuelle et visant à la réalisation d'un « budget climat » ;

**AUTORISE** M. le maire à signer ladite convention.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : ADHÉSION À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'EST PARISIEN  
MAÎTRISEZ VOTRE ENERGIE (MVE) ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA  
COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 192 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) définissant le rôle des Agences Locales de l'Energie et du Climat dont l'objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant la politique régionale en matière de climat, d'air et d'énergie, définie par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de l'Île-de-France de 2012 ;

Considérant la politique métropolitaine en matière de climat, d'air et d'énergie, définie par le Plan Climat Air Energie Métropolitain de 2018 ;

Considérant la politique territoriale en matière de climat, d'air et d'énergie, définie par le Plan Climat Air Energie territorial de 2017 ;

Considérant l'action A12 du Plan Climat-Air-Energie de la commune de Pantin visant à sensibiliser les habitants à la maîtrise de leur consommation d'énergie ;

Considérant le vœu émis lors du Conseil municipal du 13 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence climatique et sociale sur le territoire communal ;

Considérant les candidatures de M. Serge FERRETTI, et Mme Jennifer BONNET, comme titulaires, et M. Pierric AMELLA, suppléant ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS**

M. Ferretti a obtenu : 38 voix

MME Bonnet a obtenu : 1 voix

M. Amella a obtenu : 38 voix

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Pantin à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maîtrisez Votre Énergie et le versement de la cotisation d'adhésion d'un montant de 14 370.50 € au titre de l'année 2021 ;

**DÉSIGNE** M. Serge FERRETTI en qualité de représentant titulaire de la commune de Pantin, et M. Pierric AMELLA en qualité de représentant suppléant, au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maîtrisez Votre Energie.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES DU 26 JANVIER 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération du Conseil de territoire n°2020-09-29-6 du 29 septembre 2020 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est Ensemble et ses villes membres ;

Vu le rapport de la CLECT adopté lors de sa réunion du 26 janvier 2021 ;

Considérant le travail accompli lors des précédentes CLECT des 15/06/2016, 13/12/2017, 6/6/2018, 14/11/2018, 3/04/2019 et du 22/01/2020 et du 26 /01/2021 afin d'évaluer le montant au titre de la 3ème fraction de FCCT « transfert » pour permettre d'actualiser les coûts engagés au titre du PLU et du renouvellement urbain entre le 1<sup>er</sup>/10/2019 et le 30 /09/ 2020 ; de régulariser les dépenses ponctuelles engagées au titre de la compétences déchets et d'évaluer celles de la collecte des déchets de marchés alimentaires de Bondy ; d'ajuster au réel des montants FCCT en 2019 et 2020 au titre des transferts portant sur le PLUi, le RLPi, l'Observatoire fiscal, et le SIG mutualisé ; et enfin de prendre en charge de nouvelles dépenses liées au nettoyage des vitres des équipements transférées, celles liées au dé-transfert et réévaluations de trois équipements transférés par la ville de Montreuil et de provisionner une enveloppement annuelle sur une durée de 10 ans destinée l'élaboration et la mise à jour du PLUi ;

Considérant que lors de sa séance du 26 janvier 2021, les membres de la CLECT ont approuvé le rapport ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.52115 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ;

Après avis de la commission compétente,

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APPROUVE** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, adopté en sa séance le 26 janvier 2021, et joint en annexe de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	40
<b>POUR :</b>	40 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS
<b>CONTRE :</b>	0

<b>ABSTENTIONS :</b>	1 Mme BONNET
----------------------	-----------------

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 05.

#### Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme AZOUG, Mme LEHEMBRE, Mme TOURE, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales.

#### Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. ZANTMAN	3ème Adjoint au Maire	d°	M. LANGLADE
M BENNEDJIMA	9ème Adjoint au Maire	d°	Mme CASTILLOU
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
M. BIRBES	11ème Adjoint au Maire	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme KERN	12ème Adjointe au Maire	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. FERRETTI	13ème Adjoint au Maire	d°	M. AMELLA
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
M. CARRERE	15ème Adjoint au Maire	d°	Mme RUDIN
M. AMSTERDAMER	Conseiller municipal	d°	M. MONOT
M. IGNACIO-PINTO	Conseiller municipal	d°	M. DIDANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. PAUSICLES	Conseiller municipal	d°	Mme GHAZOUANI-ETTIH
Mme ZEMMA	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
M. BADJI	Conseiller municipal	d°	M. LANGLADE
M. LEBEAU	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme BERLU	Conseillère municipale	d°	Mme GONZALEZ SUAREZ
M. TIKRY	Conseiller municipal	d°	Mme LEHEMBRE
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	M. LOISEAU
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE
M. AMIMAR	Conseiller municipal	d°	M. AMELLA
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	Mme SLIMANE

M. WANG	Conseiller municipal	d°	Mme TOURE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, Mme CLEMENT, Mme JOLLES

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20210318\_27

**OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020 déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :**

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

Année 2020					
Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
04/12/20	Marché n°2020082 : Diagnostics amiante et Hap, repérage amiante avant travaux établissement dossier technique amiante DTA, mise à jour de l'état de conservation	Titulaire Lot 1 - Patrimoine bâti : FMDC DIAGNOSTICS	Sans minimum ni maximum	175	03/12/20
04/12/20		Titulaire Lot 2 - Voirie/Espaces publics : AC ENVIRONNEMENT	Sans minimum ni maximum	176	02/12/20
04/12/20	Marché n°2020174 : Achat de 60 000 masques barrières de type 2 en tissu lavables à destination de la population	Titulaire : GROUPE SOBER	Montant : 30 600 € HT	177	02/12/20
07/12/20	Contrat de prestation relatif à un atelier Kapla familles et groupes	Centre Kapla Paris	3 960,00 € TTC	178	En cours
07/12/20	Demande de permis de démolir pour abattre le bâtiment au 49B rue Denis Papin	/		179	En cours
08/12/20	Cahier des charges résidence de la compagnie hime		12 275,00 € TTC	180	En cours
08/12/20	Demande de subvention pour la création d'un club house de football	FFF CNDS	15 000,00 € 105 696,80 €	181	Transmis en Préfecture le 21/12/2020
14/12/20	Contrat de spectacle musical et de magie au Centre de loisirs Petit Prince	Didier BRANCO	500,00 € TTC	182	17/12/20
14/12/20	contrat de cession concernant le spectacle "le monde à l'envers" qui se jouera théâtre du fil de l'eau.	La Compagnie HIME	3 165,00 € TTC	183	En cours
14/12/20	contrat de cession concernant le spectacle "chers" qui se jouera salle Jacques Brel.	La Compagnie HIME	3 165,00 € TTC	184	22/12/20
21/12/20	Prêt auprès de la société générale	/	3 100 000,00 €	185	En cours
22/12/20	Demande de subvention auprès du FNAP (Fonds National d'archéologie préventive) pour les fouilles de l'église de Saint-Gervais	/	En attente montant	186	En cours
28/12/20	Régie 1239 : régie d'avance à la crèche Lempereur : augmentation du montant de l'avance			187	En cours
28/12/20	Régie 1226 : régie d'avance pour les HJ Pommiers et Dolto : clôture de la régie			188	En cours
29/12/20	Achat d'une tondeuse à gazon tracteur pour le stade Charles Auray	Hexagone Manufacture	26 476.95 € H.T	189	01/12/20



Année 2021					
Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
05/01/21	Convention de mise à disposition au théâtre du fil de l'eau	Compagnie échelle	A titre gracieux	1	En cours
06/01/21	Demande de subventions pour la création de vestiaires au stade Marcel Cerdan	FFF Conseil Régional	15 000, 00 € 120 000,00 €	2	Transmis en Préfecture le 2/01/2021
06/01/21	Convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel du jeudi 7 janvier au vendredi 8 janvier 2021 et du théâtre du fil de l'eau le lundi 18 janvier 2021	Compagnie adhok	A titre gracieux	3	En cours
06/01/21	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "chers" qui se jouera à la salle Jacques Brel	Compagnie himé	4 177,00 € TTC	4	En cours
06/01/21	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "résiste" qui se jouera place de la pointe	Association les filles du renard pâle	2 247,15 € TTC	5	19/01/21
06/01/21	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "blablaba" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie échelle 1:1	3 333,00 € TTC	6	13/01/21
06/01/21	Protocole d'accord et d'indemnisation annulation de la représentation du spectacle "mailles" au théâtre du fil de l'eau	Compagnie kadidi	5 500,00€ TTC	7	12/01/21
07/01/21	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "sahariennes" dans le cadre du festival africolor qui se jouera salle Jacques Brel		1 183,00€ TTC	8	14/01/21
07/01/21	Avenant n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "et le coeur fume encore" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie nova	3 850,00€ TTC	9	En cours
07/01/21	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "dracula" qui se jouera salle Jacques Brel	Orchestre national de jazz	3 750,00€ TTC	10	12/01/21
07/01/21	Marché n° 2020143, entretien et travaux neufs de la signalisation horizontale et verticale	AXE SIGNA	Montant total sur 4 ans : sans minimum ni maximum	11	04/01/21
07/01/21	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "Therbe tendre" qui se jouera théâtre au fil de l'eau	Compagnie galapiat cirque	5 018,00€ TTC	12	18/01/21
08/01/21	Contrat de prestation de service concernant le spectacle "à poils" qui se jouera CRD	Compagnie s'appelle reviens	500,00 € TTC	13	En cours
08/01/21	Marché n° 2020108, entretien et travaux neufs de bouches et poteaux incendie	Comptoir de l'arrosage	Montant total sur 4 ans : sans minimum ni maximum	14	07/01/21
08/01/21	Marché n° 2020136, fournitures de mobilier urbain	INGENIA	Montant total sur 4 ans : sans minimum ni maximum	15	07/01/21
19/01/21	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "Touest loin" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie ballet cosmique	550,00 € TTC	16	En cours
19/01/21	Demande de subvention au titre de la DSIL « rénovation thermique »			17	En cours
22/01/21	Convention de mise à disposition par l'EPFIF au profit de la Commune d'un bien situé au 28/32 avenue Edouard Vaillant (J n°65 - J n°80) pour l'installation du marché provisoire		Indemnité annuelle forfaitaire fixée à 66.500€ H.T	18	Transmis en Préfecture le 29/01/21
25/01/21	Avenant + report bonhomme au contrat de cession concernant le spectacle "bonhomme" qui se jouera salle jacques Brel	Compagnie la comédie des 3 bornes		19	En cours

26/01/21	Avenant n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "ton père" qui se jouera salle jacques brel	Association 8 avril	4 200, 00 € TTC	<b>20</b>	04/02/21
26/01/21	Demande de subvention au titre de l'appel à projet "100 ilots de fraîcheur"	Conseil régional d'Ile-de-France		<b>21</b>	En cours
26/01/21	Convention de mise à disposition de la salle jacques Brel	Compagnie adhok	A titre gracieux	<b>22</b>	En cours
26/01/21	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'occupation d'une partie de l'Espace Cocteau sis 10/12 rue Eugène et Marie -Louise Cornet à Pantin (AJ n°44) en vue du maintien du centre de dépistage diagnostic spécialisé COVID 19	SAS BIOLAM-LCD	loyer mensuel forfaire de 543€ TTC	<b>23</b>	En cours

Vœu présenté par les élus du groupe « En Avant Pantin ! »

**« Soutien aux forces de l'ordre »**

Selon de récentes statistiques, les agressions contre les policiers ont plus que doublé ces 10 dernières années, passant de 13 392 en 2000 à 27 659 en 2020. Ces chiffres, tristement éloquentes, symbolisent la difficulté et la dangerosité des conditions dans lesquelles travaillent nos forces de l'ordre. Chaque jour en France, 85 faits d'agression contre des agents sont recensés, pour la seule police nationale. Et la Seine-Seine-Denis est le 2<sup>ème</sup> département français le plus touché par ces violences, avec une moyenne de 6 faits par jour.

Rien qu'en janvier dernier, 2288 policiers ont été ciblés. A ce rythme, la situation ne pourra que se dégrader en 2021. Ces dernières semaines ont d'ailleurs été particulièrement préoccupantes : appels au meurtre de policiers à Poissy, incitations au suicide lors de manifestations de « black blocks », guet-apens suivis de jets de pierres et de cocktails Molotov à Villiers-le-Bel, incendie de véhicule à Mulhouse, tirs de mortiers sur un commissariat à Champigny, tabassages en règle comme celui qui a valu douze points de suture à un agent de Villeneuve d'Ascq, ou celui qui a ciblé deux policiers le 3 janvier dernier à Aulnay-sous-Bois dont l'un d'eux a eu l'épaule démise et a dû subir une greffe osseuse... Non seulement les faits sont de plus en plus nombreux, mais ils atteignent des degrés de violence inédits.

Malheureusement, notre commune de PANTIN n'a pas été épargnée par cette violence contre ceux qui nous protègent quotidiennement. En effet, le dimanche 24 janvier, un véhicule de police, avec des agents à bord, a été pris pour cible et caillassé lors du tournage d'un clip avec des personnes qui ont crié « tuez-les »... Grâce au sang-froid et au professionnalisme des policiers nous avons évité un drame selon le Président du tribunal de Bobigny.

Les soldats du feu ne sont pas épargnés par ces actes de violence gratuite. En effet, les sapeurs-pompiers - tout comme les forces de l'ordre - sont aujourd'hui considérés comme des cibles par les délinquants qui usent du harcèlement pour les dissuader d'intervenir pour sauver des vies.

Nous sommes conscients du comportement inadmissible que certains policiers ont pu avoir à l'égard de citoyens, et affirmons que de tels agissements doivent être systématiquement punis car pour être respecté, il faut être respectable. Mais le phénomène que nous dénonçons ici dénote un malaise profond entre une population qui s'éloigne de la République et les forces de l'ordre, dont l'image éclipse la mission de service public. Révélateur d'une société de plus en plus violente, ce phénomène représente un véritable danger pour les fondements mêmes de notre pacte social et républicain.

Dans le contexte des débats autour du « Beauvau de la sécurité » et de la proposition de loi relative à la sécurité globale, nous souhaitons réaffirmer notre soutien aux forces de l'ordre : police nationale et municipale, gendarmerie et sapeurs-pompiers, ces remparts contre la violence qui font preuve d'abnégation et de courage, héros discrets dont il est nécessaire de prendre conscience de la difficulté de la tâche.

Nous, élus de la ville de PANTIN :

- Condamnons fermement et sans réserve les agressions commises contre les forces de l'ordre notamment au sein de notre commune de PANTIN ;
- Réaffirmons notre soutien aux fonctionnaires de police, aux policiers municipaux, aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers qui œuvrent pour la sécurité de la population et le maintien de l'ordre public ;
- Demandons la mise en place dans les prochaines semaines « des assises de la sécurité » pour répondre au besoin de tranquillité des Pantinoises et des Pantinois ;
- Demandons au maire de la ville d'aller plaider devant le ministre de l'intérieur un renforcement des moyens pour nos policiers et un renfort des effectifs de police ;

**Vœu déposé par les élus du groupe « En Avant Pantin ! » amendé par les groupes « Ecologistes et solidaires » et « Socialistes, Républicains et Apparentés »**

**« Soutien aux forces de tranquillité publique, de sécurité et de secours »**

Selon de récentes statistiques, les agressions contre les policiers ont plus que doublé ces 10 dernières années, passant de 13 392 en 2000 à 27 659 en 2020. Ces chiffres, tristement éloquentes, symbolisent la difficulté et la dangerosité des conditions dans lesquelles travaillent nos forces de l'ordre. Chaque jour en France, 85 faits d'agression contre des agents sont recensés, pour la seule police nationale. Et la Seine-Seine-Denis est le 2<sup>ème</sup> département français le plus touché par ces violences, avec une moyenne de 6 faits par jour.

Comme l'a exposé à la fin du mois de mai 2018 - soit il y a bientôt trois ans - le rapport parlementaire d'information sur « l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis » présenté par les députés François CORNUT-GENTILE et Rodrigue KOKUENDO, établit sans conteste que notre département est sous doté en fonctionnaires d'État de la Police, de la Justice et de l'Éducation. Pantin, comme les autres communes du département en paient le prix chaque jour. **Lorsque Nicolas SARKOZY était président de la République et Valerie PECRESSE, Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, ce sont 10 000 postes de policiers qui ont été supprimés nationalement.** A Pantin le commissariat qui comptait 140 agents était tombé à moins de 100. Il ne revient actuellement qu'à 120 agents.

Plutôt qu'un inventaire visant à susciter l'émotion, nous devons faire face à une réalité objective : les faits sont de plus en plus nombreux dans des degrés de violence parfois inédits. Notre commune ne fait pas exception. Dimanche 24 janvier, des agents dans un véhicule de police, ont été pris pour cible et ont fait l'objet des jets de projectiles lors d'un tournage non autorisé d'un clip. Des personnes en ont profité pour crier « tuez-les ! ». Le professionnalisme des policiers leur a permis de garder leur sang froid et de s'exfiltrer. Dans les heures qui ont suivi plusieurs des auteurs ont été interpellés, mis en examen, et pour certains, placés en détention. A cette défiance à l'égard des forces de sécurité, s'ajoute parfois celle à l'égard des forces de secours. Les sapeurs-pompiers font parfois l'objet de guet-apens qui nuisent ou empêchent leur mission salvatrice.

Conscients du comportement inadmissible de certains policiers à l'égard de citoyens, nous affirmons que ces agissements doivent être systématiquement punis. Cela ne saurait servir de prétexte pour défier les forces de sécurité et de secours, cela ferait le jeu de celles et ceux qui veulent moins de République. Toutes et tous doivent être exemplaires.

Si les forces de sécurité ou de secours sont sollicités c'est souvent pour faire face à des urgences. Nous, élus Pantinois, rappelons la nécessité absolue que l'éducation, la santé, l'action sociale permettent à chacune et chacun de vivre dignement. Notre pacte républicain ne peut se concevoir sans l'ensemble de l'action de nos services publics.

Ce ne sont pas d'Assises dont la sécurité et les secours ont besoin mais de moyens supplémentaires tant humains que financiers qu'en termes d'équipements comme le Maire a eu l'occasion de le rappeler au Ministre de l'Intérieur dans ses multiples courriers du 25 septembre et du 8 décembre 2020. A l'expression de ce besoin nous ajoutons notre soutien à leur mission.

Nous, élus de la commune de PANTIN :

- Condamnons fermement et sans réserve les agressions commises contre les forces de sécurité notamment au sein de notre commune ;
- Réaffirmons notre soutien aux fonctionnaires nationaux et territoriaux, garants de la paix, en charge des missions de tranquillité publique, de sécurité et de secours
- Réaffirmons le besoin de moyens consacrés à la police de proximité afin de permettre un lien quotidien apaisé avec la population
- Soutenons toutes et tous ceux des forces de tranquillité publique, de sécurité et de secours qui défendent l'intégrité et l'exemplarité de leur mission
- Mandatons le Maire de la commune pour qu'il demande à nouveau auprès des autorités concernées un renforcement des moyens pour nos forces de tranquillité publique, de sécurité et de secours ;

La séance est levée à 22h30.

Ont signé les membres présents.